



## PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 18 octobre 2018

Ouverture de séance : 20h00

**Sous la présidence de Mme Laurence Cornier-Goehring, Maire**

Membres présents : Serge Bonnigal, Virginie Gay-Chanteloup, Jean-Jacques Béranger, Martine Cotereau, Sylvain Duchon, Zina Couasmé, Jean-Marie Dessables, Céline Corvez, Magali Botheroyd, Patrick Fauri, Delphine Gosset, Rodolphe Guillas.

Absents excusés : Thomas Dupont (procuration à Mme Le Maire), Mme Evelyne Veschambre.

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Mme Veschambre a demandé des éléments rectificatifs au PV du 13/09/2018. Remarques prises par le Conseil Municipal.

Lecture des délibérations du précédent Conseil Municipal par Mme Virginie Gay-Chanteloup.

**Mme Zina COUASME a été désignée secrétaire de séance.**

### **Ordre du jour :**

#### Délibérations :

- Critérium du jeune conducteur : participation financière
- Immeuble 13 rue de Blois : diagnostic
- Travaux de sécurité du CR n°16 dit « rue du coteau » : choix entreprise
- Travaux de mise en sécurité rue de Chantemerle : choix entreprise
- Travaux de mise en sécurité du terrain Meunier : choix entreprise
- CCVA : 3 modifications des statuts

#### Informations :

- Comptes-rendus Commissions Finances, RH et Mutualisation et Culture
- Ecole Plan ENIR
- Emploi civique
- Cérémonie du 11 novembre
- Installation d'une boîte à livre
- Flash-info
- Point sur la rue de Cottereau
- Point sur la rue d'Enfer
- Travaux de restauration des ex-voto

#### Questions diverses

### **I. Informations à destination des conseillers municipaux concernant les délibérations soumises au vote le 18 octobre 2018**

#### **1. Critérium du jeune conducteur : participation financière**

Le mardi 2 octobre les 38 élèves de CM et CE2 ont passé l'après midi au critérium du jeune conducteur. La commune de Nazelles-Négron a fait venir un « camion-école » de l'Automobile Club de l'Ouest et a proposé aux communes de Chargé et Limeray d'en faire bénéficier les enfants de

l'école moyennant une participation financière. Après consultation, les enseignantes étaient demandeuses de cette intervention mais ne pouvaient pas la financer sur la coopérative scolaire.

Cette participation financière est calculée au prorata du nombre d'enfants et inclus le transport scolaire pour se rendre à Nazelles, ainsi que l'intervention de l'Automobile Club de l'Ouest. Elle s'élève à 1027,66€ pour l'école de Limeray, à régler entièrement par la municipalité. La Subvention du Conseil Départemental s'élève à 454.68 €.

Serge Bonnigal a signalé que tout s'est très bien passé d'autant plus que c'est une jeune fille de Limeray qui est arrivée première de ce Critérium (1<sup>er</sup> prix : assister aux 24 heures du Mans).

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation financière de la commune au critérium du jeune conducteur.

Madame Le Maire donne lecture de la délibération proposée au vote.

**14 Votants, 14 Pour**

## **2. Immeuble 13 rue de Blois : diagnostic**

La mise en vente de l'immeuble du 13 rue de Blois nécessite l'établissement d'un diagnostic. Trois entreprises ont été contactées. Mme Le Maire présente les devis des 3 entreprises :

- Lhotellier Diagnostic propose un devis de 425€ TTC
- CCEB propose un devis de 700€ TTC
- Althéa propose un devis de 1290€ TTC

Il est demandé au conseil municipal de choisir l'entreprise qui réalisera le diagnostic de l'immeuble 13 rue de Blois. **L'entreprise retenue est Lhothellier Diagnostic.**

Madame Le Maire donne lecture de la délibération proposée au vote.

**14 Votants, 14 Pour**

## **3. Travaux de sécurité du CR n°16 dit « rue du coteau » : choix entreprise**

Suite à la décision de justice au sujet du terrain « Arnou », des devis ont été réalisés pour retirer les pierres qui encombrant le terrain. La commune doit régler 60% du devis, M. Arnou s'engageant à régler 40% du devis, conformément à décision de justice.

Entreprise Allouard : 2820€ TTC

Entreprise Tessier : 3996€ TTC

Entreprise Defeings : 1101,60€ TTC

Il est demandé au conseil municipal de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux. **L'entreprise retenue est Defeings.**

Mme Le Maire donne lecture de la délibération proposée au vote.

**14 Votants, 14 Pour**

## **4. Travaux de mise en sécurité rue de Chantemerle : Délibération retirée**

La CCVA a porté réclamation auprès de la commune suite au passage difficile de la benne pour le ramassage des ordures ménagères Rue Chantermerle. Un arbre situé sur une propriété d'un particulier répertorié « propriétaire inconnu » menace de tomber. Dans ce cas les travaux d'égagement pour mise en sécurité incombent à la commune. Il n'y a qu'un seul devis, les autres entreprises contactées n'ont pas souhaité faire de devis. L'entreprise Dreyfus propose un devis de 906€ TTC.

Suite au passage de Jean-Jacques Béranger et Sylvain Duchon Rue Chantemerle l'égagement a été effectué par leurs soins.

## **5. Travaux de mise en sécurité du terrain « Meunier » : choix entreprise**

Le terrain « Meunier » a été acquis par la municipalité en 2016. Depuis cette date la végétation est devenue très envahissante et impose des travaux de mise en sécurité. Plusieurs entreprises ont été contactées :

Entreprise Allouard : 3933,60€ TTC

Entreprise Tessier : 4606,80€ TTC

Entreprise Defeings : 2438,40€ TTC

Jean-Jacques Béranger signale que nos agents municipaux brûleront les végétaux sur place. La seule démarche à effectuer par la commune est de prévenir le SDIS. Suite à différents échanges sur l'utilisation de ce terrain, il est proposé au conseil municipal de réfléchir au devenir de cette propriété. Il est demandé au conseil municipal de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux de mise en sécurité. **L'entreprise retenue est Defeings.**

Mme Le Maire donne lecture de la délibération proposée au vote.

<b>14 Votants, 14 Pour</b>
----------------------------

#### **6. CCVA : 3 modifications des statuts**

La CCVA propose :

- d'ajouter la compétence « construction, gestion et exploitation d'un crématorium » afin de répondre à un besoin dans l'est du département à compter du 01/01/19,
- de retirer la compétence « assainissement collectif et non collectif des eaux usées » des compétences supplémentaires et de l'inscrire en tant que compétence optionnelle,
- d'habiliter la communauté de commune à adhérer à un syndicat mixte dans le cadre de ses compétences par simple délibération du conseil communautaire afin de simplifier la procédure administrative.

Serge Bonnigal explique que ces délibérations s'imposent aux communes.

Mme le Maire explique que la loi NOTRe impose le changement des statuts de la CCVA.

Mme Le Maire donne lecture de la délibération proposée au vote.

<b>14 Votants, 14 Pour</b>
----------------------------

## **II. Informations diverses**

### **1. Comptes-rendus Commissions Finances, RH et Mutualisation, et Culture**

Documents en pièces jointes.

### **2. Syndicat mixte de la Cisse**

Mme le Maire informe sur le nouveau calcul de transfert de charges à la CCVA concernant la compétence GEMAPI.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Modification des statuts de la CCVA de la manière suivante : **GEMAPI :**

**Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** comprenant les missions suivantes :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 3° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 4° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
- 5° La lutte contre la pollution ;
- 6° L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Concernant l'aménagement, l'entretien, la restauration des rivières et cours d'eau, ainsi que l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin, la majorité des communes adhéraient à un syndicat :

Syndicat Bassin de la Cisse : Cangey ; Limeray ; Montreuil en Touraine ; Nazelles-Négron ; Noizay ; Pocé-sur-Cisse ; Saint Ouen les Vignes.

Syndicat Bassin de la Brenne : Neuillé le Lierre ; Montreuil en Touraine.

Syndicat Bassin de l'Amasse : Amboise ; Chargé ; Mosnes ; Saint-Règle ; Souvigny-de-Touraine.

Ces syndicats ont été dissous et c'est la CCVA qui a repris cette compétence.

Un calcul du transfert de charges a été réalisé et proposé en commission (3 propositions selon 3 critères, droit commun, coefficient du syndicat de la Cisse, coefficient du syndicat de la Brenne). La première proposition a été retenue et Limeray devra verser 2900€ en compensation à la CCVA.

### **3. Commission Culture**

Patrick Fauri intervient sur les manifestations culturelles sur l'intercommunalité et sur la commune pour 2019. Festivité Vinci de la commune d'Amboise (fin d'année 2018 et durant l'année 2019), Spectacle La Preuve par Trois (programmation en 2019 choix des dates 2, 9 et 16 novembre), l'Opéra Bus (Ensemble la rêveuse), le concert décentralisé la Simplesse (concert).

Il a proposé notre commune pour diverses manifestations à déterminer la cible du public (école, grand public). Enfin, il présente le lieu d'Arts Plastiques et visuels « Le Garage » : salle d'exposition d'arts contemporains d'une surface de 350 m<sup>2</sup> qui ouvrira en 06/2019 (ancien garage Dumagny à Amboise).

### **4. Station d'épuration**

Magali Botheroyd informe sur les prochains travaux de la station d'épuration. La station sera une serre de végétaux. Elle permet le traitement des eaux usées grâce à des bactéries fixées sur les racines des plantes. Les travaux débiteront à compter de 02/2019. L'entretien de la station sera effectué par Véolia.

### **5. Commission enfance**

Martine Cotereau informe des actions menées sur le territoire :

- séjour au ski pour les 8-11 ans en priorité les enfants qui sont en ALSH (tarif en fonction du quotient familial),
- financement de projet d'intérêt général grâce au fonds communautaire (exemple un jeune a proposé un atelier vidéo à Nazelles-Négron).

Elle indique aussi que la semaine de 4 jours impose aux ALSH de recruter des animateurs supplémentaires.

### **6. Fleurissement**

Limeray a reçu le prix du Village Fleuri. Jean-Jacques Béranger et Patrick Fauri ont reçu une plante lors de cette cérémonie.

Jean-Jacques Béranger rappelle la réunion publique sur le thème du fleurissement de la commune qui se déroulera le samedi 3 novembre à 9h00.

Patrick Fauri propose d'identifier les différentes plantes ou arbres via un support afin d'informer les habitants sur les végétaux plantés par la commune.

### **7. Ecole Plan ENIR « Ecoles Numériques innovantes et ruralité »**

Intervention de Virginie Gay-Chanteloup sur le projet.

Les enseignantes de l'école ont sollicité la commune pour candidater au plan « Ecoles Numériques innovantes et ruralité ».

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'Éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales concernées pourront répondre, en lien étroit avec les académies, à la phase 2 de l'appel à projets émis par l'Etat, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires (cycle 2 et 3) des communes rurales.

Dans le cadre du projet global, la subvention de l'Etat couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7 000 € pour chacune d'entre elles. Pour être éligible, la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 4 000 € (bénéficiant ainsi d'une subvention de l'Etat de 2 000 €).

La commune a répondu favorablement à la demande des enseignantes Un état des lieux a été effectué avec les enseignantes afin de fixer les priorités. Le matériel informatique est aujourd'hui obsolète et ne permet plus d'usage en classe. Aussi, il est fait le constat que le câblage de l'école est une priorité puisque que le wifi ne passe pas correctement dans les bâtiments scolaires aux murs très épais. Les premiers devis ont été demandés. Le dossier est en cours de constitution et doit être clôturé pour le 15 novembre 2018.

Patrick FAURI propose pour le câblage et la maintenance informatique de mutualiser avec d'autres communes afin d'effectuer des économies. Voir si d'autres communes sont dans la même situation que la nôtre.

Virginie Gay-Chanteloup rappelle que la classe de CM1-CM2 a besoin de quelques travaux (peinture).

#### **8. Emploi civique**

Mme Le Maire indique que nous avons reçu une candidature pour l'emploi civique. Cependant la candidate contactée n'a pas donné suite à sa candidature. Nous sommes donc toujours à la recherche d'un emploi civique.

#### **9. Cérémonie du 11 novembre**

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à partir de 9h30 au cimetière « un café d'honneur » sera servi à l'issue de la cérémonie. L'unique tombe de poilu au cimetière de Limeray a été nettoyée. Serge Bonnigal précise que les élèves de CE1-CE2 ont réalisé une fresque qui sera installée dans la salle des fêtes. Les enfants de la garderie réaliseront des fleurs en crépon bleu/blanc/rouge pour l'occasion.

Virginie Gay-Chanteloup signale que l'accès à la Rue le Coteau est fermée aux piétons pour aller au cimetière.

#### **10. Installation d'une boîte à livre**

Virginie Gay-Chanteloup a candidaté dans le cadre de l'appel à projet « Touraine Propre » pour que la commune soit dotée d'une boîte à livre. Le syndicat « Touraine propre » s'est réuni en commission le 4 octobre et a attribué à la commune de Limeray une boîte à livre. L'installation d'une telle borne dans notre commune s'inscrit dans un triple objectif : écologique, culturel et social.

Nous avons d'abord envisagé l'installation de cette borne dans le lotissement du Haut-Morier. Cependant, la commune ne dispose pas de foncier dans ce lotissement, les espaces verts étant gérés par le lotisseur.

Nous avons donc opté pour le jardin de la mairie. Ce lieu central dans la commune est fleuri, agréable, dispose d'un espace ombragé, de banc public et se trouve sur le lieu de passage de nombreux enfants qui se rendent à l'école, et est proche des commerces et de la place où se déroule le marché hebdomadaire.

L'ancienne cabine téléphonique située en face de la boulangerie est rétrocédée à la commune. Il est donc proposé aux habitants des différents quartiers de se manifester et de faire un projet d'installation dans leur quartier de cette cabine pour en faire une boîte à livre. La commune assurera le déplacement de la cabine dans le quartier sélectionné par la municipalité.

Patrick Faury a vu ce type de cabine téléphonique à Vouvray, il précise que c'est difficilement aménageable en boîte à livres et que la cabine est très étroite (porte pivotante).

#### **11. Flash-info – Petit Limerien**

Virginie Gay-Chanteloup rappelle aux élus que dès la sortie de Petit Limerien, la distribution doit s'effectuer le plus rapidement possible. Le précédent Flash info a été mis à disposition des élus pour distribution le 6 octobre. Or à ce jour certains habitants ne l'ont pas reçu dans leur boîte aux lettres. En juillet, un habitant excédé d'attendre a fait la distribution à la place d'un élu. Ce n'est pas normal. Si cette charge est trop lourde pour certains nous devons réfléchir à une distribution par d'autres canaux mais celle-ci ne sera pas gratuite.

#### **12. Point sur la rue de Cottereau**

Le bitume est à refaire. Cette route de 920 m est mitoyenne avec la commune de Cangey. La compétence voirie pour notre commune est transférée auprès de la CCVA suite à la fusion de la CC2R avec la CCVA. En revanche, la commune de Cangey à la gestion de sa voirie. Au vu du devis d'Eiffage proposé par la CCVA plus cher que le devis de la COLAS, la commune de Cangey ne souhaitait pas donner suite aux travaux. Jean-Jacques Béranger a rencontré des élus de la commune de Cangey, il est négocié de faire la moitié de la rue par Eiffage et l'autre moitié par la Colas.

#### **13. Point sur la rue d'Enfer**

Jean-Jacques expose les phases prévues pour ce chantier :

Pré-étude par la Sté Artélia qui devrait être terminée en fin d'année (relevés, captage de l'eau, bassin d'eau ...). Puis une étude de phasage des travaux sera lancée avec une estimation des coûts pour fin 2019.

#### **14. Siel**

Jean-Jacques Béranger s'est rendu à la réunion du SIEL, il signale une augmentation des cotisations par habitant passant de 0.40€ à 0.80€. Le taux des subventions du SIEL passera de 90% à 80%.

#### **15. Travaux de restauration d'un ex-voto**

Serge Bonnigal exprime qu'un des ex-voto que la commune a reçu en don, doit être restauré car l'ardoise est cassée en deux parties.

Les ex-voto sont classés au titre des monuments historiques, chaque devis doit donc être visé par la Direction des archives départementales. Un premier devis de 759€ TTC a été adressé, un deuxième devis est en cours. La DRAC verserait une subvention de 40%. Une subvention complémentaire pourra être demandée au Département au titre des archives départementales.

Serge Bonnigal intervient sur l'église la fin des travaux est prévue au 05/12/2018. Les statues sont posées sur les socles, les échafaudages ont été retirés. Il reste quelques travaux de menuiserie et d'électricité.

Patrick FAURI suit l'achèvement des travaux pour prévoir le passage de la Commission sécurité et incendie et du contrôleur technique. Attention aux délais à tenir, Patrick FAURI précise qu'un délai de 3 semaines est à prévoir après le passage du contrôleur technique pour transmettre ses conclusions. Cette situation peut remettre en cause la messe de minuit.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 29 novembre 2018 à 20H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fin de réunion : 21h30